



Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat

Sénatrice de Loir-et-Cher

Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

Septembre 2015



Chers amis, je tiens à vous remercier d'être venus nombreux aux quatre réunions que j'ai d'organisées sur la loi NOTRe.

Vous avez été près de 300 participants, venant de plus de la moitié des communes de Loir-et-Cher.

Les questions posées ont considérablement enrichi le débat engagé autour des périmètres des intercommunalités concernées, des délais que cela va imposer, mais aussi des changements qui vont devoir s'opérer dans nos syndicats et nos collectivités.

Je reste bien entendu à votre écoute pour toute question ou tout complément d'information.

Bonne lecture !

AU SÉNAT

Communes nouvelles : pacte financier prolongé?



© sénat

J'ai cosigné la proposition de loi visant à proroger le «pacte financier» pour la création de communes nouvelles de mon collègue Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure : elle vise à étendre aux communes nouvelles qui seront créées tout au long de l'année 2016 le bénéfice du « pacte financier » aujourd'hui proposé aux seules communes nouvelles créées avant le 1er janvier 2016.

LIRE LA SUITE

Loi NOTRe : quel bilan ?



La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été publiée le 7 août dernier.

Cette loi prévoit que les schémas départementaux de coopération intercommunale devront être arrêtés par les préfets d'ici le 31 mars 2016.

Ces derniers devront s'orienter vers la **constitution d'EPCI à fiscalité propre d'au moins 15 000 habitants, ce nouveau seuil est assorti de plusieurs adaptations, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants.** Les aménagements du seuil s'appliquent :

- Lorsque la densité démographique du projet d'EPCI est inférieure à la moitié de la densité nationale (c'est à dire inférieure à 50,46 hab/km²) dans un département lui-même avec une densité inférieure à la moyenne nationale (soit inférieure à 100,92 hab/km² - 60 départements seraient concernés). Dans ce cas, le seuil applicable de 15 000 est pondéré par le rapport entre la densité démographique du département et la densité moyenne nationale.

Pour le Loir-et-Cher : 7 573 habitants

15 000 x 52,2 hab/km²

----- = 7 573

103,4 hab/km²

- Lorsque la densité démographique du projet d'EPCI est inférieure à 30% de la densité moyenne nationale (soit inférieure à 30,27 hab/km²)

- Les communautés de communes de plus de 12 000 habitants issues d'une fusion intervenue entre le 1er janvier 2012 et la date de publication de la loi NOTRe pourront quant à elles bénéficier d'une clause de repos (et ne seront pas soumises à une obligation d'évolution de leur périmètre).

- Dans les zones de montagne

L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct en dehors du périmètre communal est abandonnée.

Un conseiller communautaire suppléant pourra être désigné entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, lorsqu'une commune ne dispose que d'un siège au sein de l'organe délibérant d'une intercommunalité.

Sur la question des compétences, à compter du 1er janvier 2017, les communautés de communes (et d'agglomération) seront obligatoirement chargées :

-de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

-de la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

A noter que le transfert obligatoire de la compétence tourisme s'accompagne de la faculté pour une commune sur le territoire de laquelle coexistent plusieurs marques territoriales protégées distinctes par leur situation, leur appellation ou leur mode de gestion, de créer un office de tourisme pour chacun des sites disposant d'une marque territoriale protégée.

-de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

La compétence développement économique est élargie à l'ensemble des zones d'activités à partir du 1er janvier 2017 (l'intérêt communautaire est donc supprimé, à l'exception du commerce de proximité).

PLUi : aucun changement n'est finalement enregistré concernant les modalités de blocage fixées par la loi ALUR et permettant aux communes de s'opposer au transfert automatique à leur communauté de communes ou d'agglomération de leur compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme. (Les maires peuvent ainsi refuser le transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal s'ils rassemblent un quart des communes représentant au moins 20 % de la population d'une communauté).

Les treize grandes régions créées en métropole par la loi votée en décembre 2014 auront compétence sur le développement économique et l'aménagement du territoire (notamment grâce à deux grands schémas stratégiques et prescriptifs : le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports, y compris les transports scolaires. Elles pourront jouer un rôle de coordination en matière d'emploi, mais sans toucher aux prérogatives du Pôle emploi, et auront un rôle moteur en matière d'environnement.

Les départements gardent la gestion des collèges, des routes et de l'action sociale ainsi que de la solidarité territoriale.

La culture, le sport, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales demeurent des compétences partagées.

Les notes complètes distribuées dans les réunions sont téléchargeables en suivant le lien Lire la suite :

EN LOIR- ET- CHER

La Croche Livres de Vineuil



Vendredi 18 septembre a eu lieu l'inauguration de la bibliothèque de Vineuil et de l'école de musique, ensemble qui s'appelle "la Croche Livres". Cette réhabilitation marque la fin du vaste chantier d'ordre culturel initié par Christian Mary. Très belle réalisation saluée unanimement, la Croche Livres est la dernière réhabilitation des espaces culturels, après l'espace Etienne Baudet, le Ricochet, le relais d'assistantes-maternelles. La cérémonie s'est achevée avec la participation de l'école de musique. François Fromet, Maire de la commune, nous a présenté l'oeuvre de Jean-Gilles Badaire, Paysage de Haute enfance, qui a trouvé place aujourd'hui dans la bibliothèque vinolienne.

Rencontre avec les agriculteurs



Lundi 14 septembre, j'étais présente aux côtés de mes collègues élus à la Maison de l'Agriculture à l'occasion de la rencontre organisée par la FDSEA. Directives européennes, sécheresse, contraintes environnementales... la réunion a balayé les sujets d'actualité qui demandent aujourd'hui de réelles solutions. J'ai moi même abordé le problème des rapports avec la grande distribution, qui pose la question de l'équilibre des forces face à la pression financière des grandes enseignes.

A Monteaux la mairie et l'école inaugurées



Le 5 septembre dernier, c'est autour du Maire Yves Lehouelleur que nous nous sommes retrouvés pour l'inauguration des bâtiments rénovés de l'école et de la mairie, un beau symbole hérité de la III^{ème} République. L'extérieur de la mairie n'avait pas été rénové depuis 130 ans. C'est maintenant chose faite. De gros travaux ont été effectués pour les deux espaces : pour la mairie, un local d'archives a été créé ainsi qu'un espace pour les repas, la façade a été ravalée, pour l'école, la cour, la toiture du préau, les murs extérieurs et intérieurs ont été rénovés, le chauffage a été revu avec celui de la mairie... Des aménagements bien sûr nécessaires pour le bien-être des 25 élèves de CM2 qui se trouvent dans ce bâtiment.

Chitenay dévoile son nouvel espace multisports



Belle affluence le 4 septembre dernier à Chitenay pour l'inauguration de l'espace multisports des communes de Cellettes, Seur, Cormeray et Chitenay, la salle multisports des Etangs Frileux. Alain Marchand, Président du Syndicat Val du Beuvron, a accueilli les maires des communes concernées ainsi que tous les élus présents et a présenté l'historique du projet. L'espace a respecté un cahier des charges exigeant en termes d'environnement et d'économie d'énergie. Dédiée à la danse, aux arts martiaux, à l'escrime, la boxe, ou à la gymnastique, la salle servira également comme relais des assistantes maternelles. Le gymnase permettra également la pratique de tous les sports de salle : les amateurs de handball, basket, badminton, volley ou même d'escalade pourront être comblés.

Promenades artistiques de Molineuf



J'ai eu cette année encore le plaisir de pouvoir assister aux promenades artistiques de Molineuf le 12 septembre. Aux côtés de Jean-Yves Guellier Maire de la commune, nous avons pu découvrir les magnifiques peintures, sculptures ou photos présentées sur l'ensemble des sites de la commune. Une initiative toujours aussi originale qui a réuni durant deux week-ends les oeuvres d'une quarantaine d'artistes.

En Loir-et-Cher la vigne à l'honneur



Bien sûr septembre est le mois où l'on célèbre les vendanges et celui que nous venons de passer ne fait pas exception à la règle.

Ainsi, je me suis rendue le 13 septembre dernier à Mazangé pour la brocante et le festival des vins, associés à la traditionnelle foire à l'entrecôte.

Le 19 septembre à l'occasion des journées du patrimoine, j'ai pu assister à Thoré la Rochette au concert de la Banda Jean, en pleine période de vendanges.

Lundi 28 septembre j'étais à Chambord pour l'inauguration de la magnifique maison des vins.

CONTACT

Au Sénat

Elodie Jacquier-Laforge

15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet

Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Site : jgourault.fr

Facebook :

facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Twitter : [@j_gourault](https://twitter.com/@j_gourault)

www.udi-uc-senat.fr